



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 50 - Dossier de déclaration loi sur l'eau et dossier de déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme d'actions du contrat territorial eau du bassin versant de la Chère

Le neuf juin 2023, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le deux juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, Mme GALLAND, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. EMERIAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY
M. BARON a donné procuration à Mme LEGRAIS-OZBERK
Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

OBJET : Dossier de déclaration loi sur l'eau et dossier de déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme d'actions du contrat territorial eau du bassin versant de la Chère

E X P O S E

Du 9 mai au 9 juin 2023, les dossiers de déclaration loi sur l'eau et également de déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du programme d'actions du contrat territorial eau du bassin versant de la chère font l'objet d'une enquête publique. A cette occasion, l'avis de la commune est sollicité.

Comme indiqué sur la cartographie jointe, le programme d'actions concerne les cours d'eau de la Chère et le Rollard.

Sur la Chère, les actions visent à lutter contre la prolifération d'espèces invasives sur l'étang de la Torche et ses abords. De plus sur la Chère Ouest, il s'agira de restauration morphologique réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de pêche 44 visant par exemple :

- Un traitement préalable de la ripisylve (ouverture des zones de travaux, mise en lumière des radiers, traitement des embâcles problématiques)
- La diversification des habitats physiques en lit mineur (création de banquettes alternées, pose de blocs épars, création de seuils noyés, adoucissement des berges, création d'habitats piscicoles)

Sur le Rollard, l'opération envisagée sera un réhaussement du lit en plein : Ainsi l'opération de restauration consiste concrètement à injecter dans le cours d'eau une quantité substantielle de matériaux grossiers (fonction de son gabarit actuel et de son niveau d'incision), puis de modeler ces matériaux de manière à diversifier les habitats physiques en lit mineur (faciès d'écoulements, zones d'érosion, de transport et de sédimentation, réaction de fosses, de radiers, etc.).

Ces opérations visent à rétablir une meilleure qualité biologique des cours d'eau tout en visant l'amélioration de la qualité des eaux.

Toutefois, la Ville souhaite disposer de plus amples informations sur les incidences de ces travaux sur le fonctionnement hydraulique du réseau notamment sur les sections Chère Aval, Parc de Radevormwald et Rollard amont.

D E C I S I O N

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1) D'émettre un avis favorable sur les dossiers présentés et le programme d'actions, sous réserve que les informations demandées ci-dessus concernant le bon fonctionnement hydraulique se traduisent par un bilan positif;

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368 2023061901

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

Le Maire,
Alain HUNAUULT



a secrétaire de séance,

Ilona HEBERT

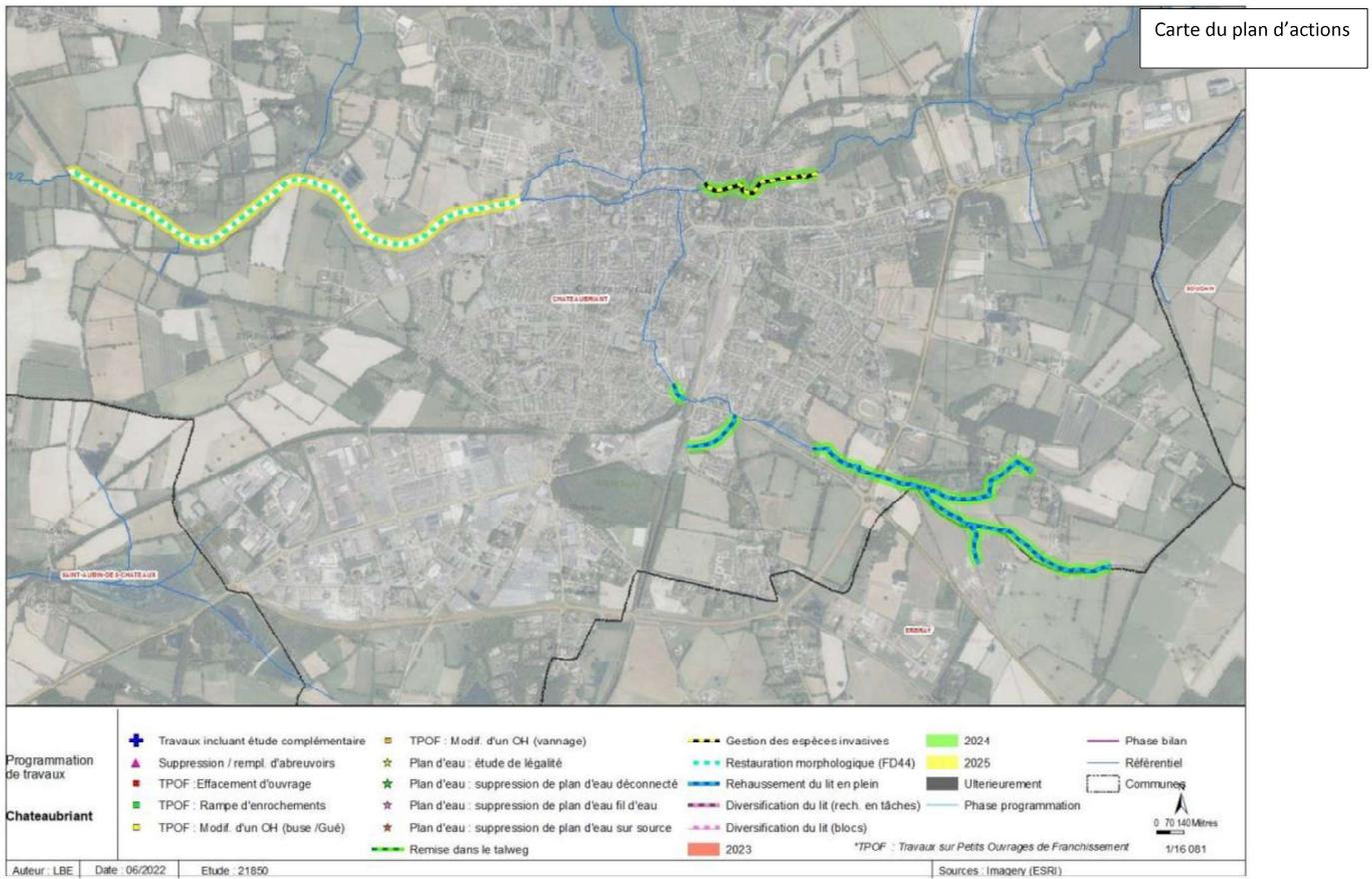
Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 9 juin 2023



Le Maire,
Alain HUNAUULT

ANNEXE : DOSSIER DE DECLARATION LOI SUR L'EAU ET DOSSIER DE DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT TERRITORIAL EAU DU BASSIN VERSANT DE LA CHERE



Service urbanisme : rédacteur : PS



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20230613-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13-06-2023

Publication le : 13-06-2023

Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 15/06/2023